



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 2

19 février 2009

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 février 2009, le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2009-536 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour la réalisation de travaux de voirie sur les chemins de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le Règlement 2009-536 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible le 26 février 2009, de 9 h à 19 h, au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, situé au 3870, chemin de Tilly.
4. Le nombre de demandes requis pour que le Règlement 2009-536 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 140. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2009-536 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

(suite à la page 2)

URBANISME

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est heureuse de vous annoncer l'arrivée de M. Félix Boudreault au sein de son équipe, en tant que responsable de l'urbanisme. M. Boudreault détient un baccalauréat en urbanisme. N'hésitez pas à le joindre au 418 886-2441, poste 105; il se fera un plaisir de vous renseigner concernant tous vos projets.

SOMMAIRE

<i>Avis public</i>	<i>page 1</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>page 1</i>
<i>Important message du conseil municipal</i>	<i>page 2</i>
<i>Assemblées publiques de consultation</i>	<i>page 5</i>
<i>Message d'informations municipales</i>	<i>page 6</i>
<i>Terrain de jeux 2009</i>	<i>page 6</i>
<i>Récupération des piles</i>	<i>page 6</i>
<i>Récupération des cartouches d'encre</i>	<i>page 6</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 6</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 7</i>
<i>Incendie d'une résidence privée</i>	<i>page 8</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 8</i>
<i>Société du patrimoine</i>	<i>page 9</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 9</i>
<i>Soirée Casino</i>	<i>page 10</i>
<i>Goûtez Lotbinière</i>	<i>page 10</i>
<i>Semaine de relâche</i>	<i>page 11</i>
<i>Association de la fibromyalgie</i>	<i>page 12</i>

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 15 le 26 février 2009, à la Mairie situé au 3870 chemin de Tilly.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

7. Toute personne qui, le 2 février 2009, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la Municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 2 février 2009 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Diane Laroche
Directrice générale



IMPORTANT MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 550 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY.

Il y a quelques années, le gouvernement du Québec remettait aux municipalités la responsabilité d'entretenir leurs rues et chemins. Avec le temps, les municipalités ont compris que ce transfert de responsabilité se faisait, à toutes fins pratiques, à leurs frais.

Ainsi, les nombreuses annonces du gouvernement, tant provinciales que fédérales, pour des améliorations du réseau routier, sont en grande partie injectées dans le réseau du ministère des Transports. Pour les municipalités, les subventions sont marginales et ne s'appliquent généralement qu'aux routes et chemins situés hors du périmètre urbain.

Au cours de l'année 2007, le conseil municipal avait élaboré un plan triennal pour la réfection des rues et des chemins de la Municipalité. Le plan pour les années 2007 à 2009 prévoyait des dépenses de l'ordre de 219 000 \$, principalement pour des travaux de construction et de nettoyage de fossés.

La réalisation de ce plan était reliée à la participation du gouvernement du Québec pour un montant de 90 000 \$. Le solde de 129 000 \$ provenant de notre budget courant, à raison de 43 000 \$ par année.

Force est d'admettre que les travaux ne se sont pas réalisés selon le rythme prévu, principalement parce que les subventions du gouvernement du Québec n'ont été que de 18 500 \$ pour 2007 et 2008, alors que nous les avions estimées à 60 000 \$.

En conséquence, pour réaliser le plan triennal prévu, il faudrait investir en 2009, à même notre budget courant de 2009, un montant de l'ordre de 92 000\$. Il va de soi que cette avenue ne peut être envisagée.

De plus, au cours de l'été 2008, la Municipalité a procédé à un inventaire de l'état de nos rues et chemins pavés. Nous avons ainsi pu établir un classement selon leur état de détérioration :

- Priorité 1 : rues et chemins pavés dont la détérioration de la chaussée est avancée et nécessite des interventions dans les plus bref délais. Le coût de ces interventions est estimé à 173 500 \$;
- Priorité 2 : rues et chemins pavés dont la détérioration de la chaussée montre des signes d'usure et nécessite des interventions entre 2 et 5 ans. Le coût de ces travaux est estimé à 227 800 \$;
- Priorité 3 : rues et chemins pavés dont la détérioration est mineure et ne nécessite pas de travaux avant 5 ans.

Face à cet état de la situation et conscient qu'il y a lieu d'agir pour s'assurer que notre réseau routier ne continue pas de se dégrader, le conseil municipal propose de réaliser les travaux requis sur une période de quatre ans.

À cet effet, un règlement d'emprunt de 550 000\$, dont le coût sera échelonné sur une période de 15 ans, a été adopté lors de l'assemblée du 2 février 2009.

Le montant de 550 000\$ servira, d'une part, à réaliser les travaux qui compléteront le plan triennal 2007-2009 et, d'autre part, à réaliser les travaux d'asphaltage identifiés aux priorités 1 et 2.

L'ensemble des travaux sera réalisé selon le calendrier suivant.

CALENDRIER DES TRAVAUX

2009- Financés par règlement d'emprunt estimé à 133 500 \$

- Construction de fossés	chemin des Bouleaux sud	2 650 mètres environ
- Asphaltage	rue des Champs	125 mètres environ
	rue Normand	350 mètres environ
	route de l'Érablière	120 mètres environ

Financés par le budget courant

- Nettoyage de fossés	chemin Bois-Clair	1 500 mètres environ
-----------------------	-------------------	----------------------

2010- Financés par règlement d'emprunt estimé à 209 300 \$

- Construction de fossés	route de la Colline nord	1 450 mètres environ
- Nettoyage de fossés	chemin des Bouleaux nord	750 mètres environ
	route de la Colline nord	1 050 mètres environ
- Asphaltage	chemin des Plaines	350 mètres environ
	chemin des Plaines	275 mètres environ
	chemin de Tilly	150 mètres environ
	côte de l'Église	50 mètres environ
	rue des Phares	50 mètres environ
	route des Rivières	55 mètres environ
	rue des Jardins	40 mètres environ
	rue Garneau	100 mètres environ
	rue Samuel-Rousseau	165 mètres environ

2011- Financés par règlement d'emprunt estimé à 131 500 \$

- Construction de fossés	chemin des Bouleaux nord	2 900 mètres environ
- Asphaltage	chemin des Plaines	275 mètres environ
	chemin des Plaines	600 mètres environ

2012- Financés par règlement d'emprunt estimé à 75 700 \$

- Construction de fossés	route des Rivières	2 200 mètres environ
- Asphaltage	route de l'Érablière	2 725 mètres environ

COÛT ANNUEL DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Emprunt	2009	2010	2011	2012	2013
133 500 \$ (2009)	----	12 875 \$	12 875 \$	12 875 \$	12 875 \$
209 300 \$ (2010)	----	----	20 165 \$	20 165 \$	20 165 \$
131 500 \$ (2011)	----	----	----	12 675 \$	12 675 \$
75 700 \$ (2012)	----	----	----	----	7 300 \$
Total annuel	----	12 875 \$	33 040 \$	45 725 \$	53 025 \$
Budget courant	25 500 \$	10 500 \$	10 500 \$	10 500 \$	10 500 \$
Fonds amortissement	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	6 000 \$	3 000 \$
	-----	-----	-----	-----	-----
	36 500 \$	34 375 \$	54 540 \$	62 225 \$	66 525 \$
Centre communautaire			- 13 435 \$	- 13 433 \$	- 13 433 \$
Enfouissement			- 8 700 \$	- 8 700 \$	- 8 700 \$
Coût annuel	36 500 \$	34 375 \$	32 405 \$	40 090 \$	44 390 \$
Évaluation	163 M \$	164 M \$	165 M \$	166 M \$	167 M \$
Maison 100 000 \$	22,40 \$	20,96 \$	19,64 \$	24,15 \$	26,58 \$

Le règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habilitées à voter.

Les personnes habilitées à voter peuvent demander que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Le registre sera accessible le jeudi 26 février 2009.

Le nombre de signatures requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 10 % des personnes habilitées à voter. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habilitées à voter.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage numéro 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage « Habitation dans un bâtiment à usage multiple » (code 1411) dans la zone CBa 115 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Lors de la séance régulière tenue le 2 février 2009, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution n° 2009-23) visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet :

- de modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment ayant au moins un usage non résidentiel dans la zone CBa 115 (entrée du village/rue de l'Église) identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Ce projet de règlement concerne la zone CBa 115 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 2 mars 2009 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement ainsi que le Plan de zonage de la Municipalité peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 19 février 2009.

Diane Laroche
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage « Habitation unifamiliale jumelée » (code 1121) dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Lors de la séance régulière tenue le 2 février 2009, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution n° 2009-25) visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet :

- de modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage « Habitation unifamiliale jumelée » dans la zone HAa 124 (secteur de la rue de la Falaise) identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

Ce projet de règlement concerne la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 2 mars 2009 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement ainsi que le Plan de zonage de la Municipalité peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 19 février 2009.

Diane Laroche
Directrice générale

MESSAGE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux et urgences concernant la voirie, l'aqueduc ou les égouts

Travaux

Lorsque la Municipalité éprouvera des ennuis ou effectuera des travaux importants nécessitant l'interruption de certains services municipaux, les citoyens et citoyennes pourront, **EN TOUT TEMPS**, s'informer à la Mairie en appelant au numéro **418-886-2441**.

En dehors des heures de bureau (du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h), un message téléphonique leur indiquera la nature et la durée des travaux.

Urgences

Pour toute urgence relative à la voirie, à l'aqueduc ou aux égouts, on peut joindre **EN TOUT TEMPS** l'inspecteur municipal au numéro **418 808-5952**.

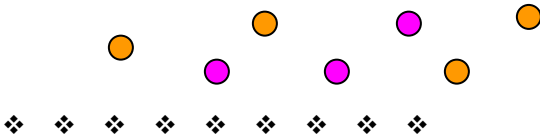


TERRAIN DE JEUX 2009

DU NOUVEAU POUR LE TERRAIN DE JEUX 2009

Cette année, le terrain de jeux innove. J'aimerais former un comité d'au moins 3 à 5 personnes pour discuter et émettre des idées, et ce, afin d'avoir un terrain de jeux approprié aux besoins à la fois des parents et des enfants.

Si cela vous intéresse de faire partie du comité, joignez Guy Gagnon, à la mairie, au 418 886-2441, poste 208.



RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte identifiée spécialement à cet effet à la Mairie, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un pas de plus pour l'environnement!

RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La fondation MIRA procède à la récupération de cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement qui est de plus en plus importante et celle de la Fondation MIRA qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement identifiée à cet effet à la Mairie, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira
CAR ÇA M'TOUCHE »



LES AMIS DU MARAIS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Conférence du 13 mars

Cette fois, c'est sous l'eau que nous vous emmenons.

En 1690, le *Elizabeth and Mary* de la flotte de Phips s'échoue sur la Côte-Nord après son échec à Québec. Ce n'est que 306 ans plus tard qu'ont lieu des fouilles archéologiques dans ces eaux glacées. On y trouve une collection exceptionnelle d'objets du XVII^e siècle ainsi qu'une section de la coque du navire.

La découverte du *Elizabeth and Mary* est connue mondialement, et son sauvetage fait la couverture de la pochette de l'Unesco sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, où il est donné en exemple. Le projet du *Elizabeth and Mary* a également reçu une visibilité internationale dans plusieurs magazines, notamment le National Geographic (août 2000). Le projet est également l'objet d'un site web qui est alimenté à partir des travaux des restaurateurs et des collaborateurs du projet.

Voilà le propos que nous tiendra M. André Bergeron, restaurateur au Centre de conservation du Québec.

Au plaisir de vous accueillir à la bibliothèque « La corne de brume » à Saint-Antoine-de-Tilly, au 943, rue de l'Église, le **vendredi 13 mars à 19 h 30**.

Louise Bernier
Présidente

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Du nouveau à votre bibliothèque

Grâce à la générosité de feu Mme Laurencia Genest, votre bibliothèque s'est récemment enrichie de nombreux volumes pour petits et grands. Plus de 120 nouveaux documentaires jeunes attendent les abonnés présents... et futurs. Une visite vous convaincra que ces beaux livres sont tous plus captivants les uns que les autres. Nous avons tenu compte des suggestions et demandes des jeunes abonnés dans le choix des sujets de ces documentaires. En voici quelques-uns pour vous mettre en appétit : jeux olympiques, mythologie et créatures fantastiques, astronomie, inventions, ABC des filles, sports, superbolides et méga-machines, imagiers, livres pratiques sur des activités, telles que dessin, peinture, jardinage, tricot, cuisine, magie, sciences, bricolage... activités d'éveil... de 0-3 ans, 3-7 ans, 6-10 ans. Les jeunes et les adolescents pourront également se plonger dans la lecture de nombreux albums, BD et romans nouvellement acquis.

Nous avons aussi fait l'achat d'excellents documentaires pour adultes, dont *La glorieuse histoire des Canadiens*, *Le mondial des records 2009*, *Les illustres Canadiens : le temple de la renommée du hockey*, *Votre grosseur au jour le jour*, *Observer les oiseaux avec les enfants*, *Suzuki, le guide vert*, *Je n'aurai pas le temps*, *mémoires d'Hubert Reeves...* De plus, plusieurs nouveaux romans adultes sont déjà sur les rayons. Venez consulter notre cahier de nouveautés et le présentoir des coups de cœur de nos abonnés.

NIP biblio

Votre NIP biblio vous donne accès gratuitement à de nombreux services et ressources électroniques à partir de votre ordinateur personnel. Demandez votre NIP lors d'une prochaine visite à votre bibliothèque. Vous pourrez ainsi :

- consulter votre dossier d'abonné;
- renouveler vos prêts;
- réserver des documents;
- accéder à des journaux et revues, dont *Le Soleil*, *La Presse*, *Le Devoir*, *L'Actualité*, *Protégez-vous...*;
- consulter l'*encyclopaediauniversalis...* tout le savoir au bout du NIP;
- jouer à des mots croisés thématiques;
- accompagner l'apprentissage de la lecture des 4 à 8 ans avec Métafo.

Visitez le portail de votre bibliothèque sur le site du Réseau Biblio : www.reseaubibliocnca.qc.ca.

Heure du conte

L'Heure du conte, c'est un rendez-vous à ne pas manquer tous les deux samedis, à 10 h 15, à votre bibliothèque. Voilà une occasion pour les jeunes enfants de 2 à 8 ans de goûter au plaisir de la lecture. Isabelle Bouchard et son complice se relaient pour lire aux enfants une ou deux histoires captivantes et leur faire vivre une activité en lien avec les livres lus. Cette heure de lecture animée a connu un franc succès l'automne dernier.

L'activité a repris le samedi 24 janvier et se poursuivra jusqu'au printemps aux dates suivantes :

7 février,	21 février,
7 mars,	21 mars.

Merci à **Fil et Julie**, les concepteurs de la superbe affiche et des jolis signets qui annoncent l'Heure du conte.

Martine Viel
Secrétaire du comité des bénévoles



INCENDIE

Maison de Nathalie Roy et de Patrick Lemay

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En réponse au mouvement d'empathie de votre part envers la famille Lemay à la suite de ce triste événement, les Chevaliers de Colomb de Saint-Antoine-de-Tilly veulent offrir leur aide et leur soutien à Mme Roy et M. Lemay. En fait, ils désirent agir comme trait d'union entre vous et la famille éprouvée, facilitant ainsi votre volonté de soutien.

Peu importe le moyen d'aide que vous choisirez, les Chevaliers peuvent vous guider.

1 Aide monétaire

Faire parvenir votre don à l'adresse postale suivante :

Chevaliers de Colomb
C. P. 76
Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0

Émettre votre chèque à l'ordre des Chevaliers de Colomb en précisant l'objet (sinistre Lemay). Un reçu de charité sera émis sur demande pour tout don de 20 \$ et plus.

2 Autre soutien (corvée, service, etc.)

Vous avez des suggestions de soutien ou vous voulez aider d'une façon ou d'une autre, prière de joindre les personnes ci-dessous :

Denis Beaudoin 418 886-2046
Robert Huot 418 886-2596
Ronald Belzile 418 886-2403
Jacques Caron 418 886-2511

Chose certaine, Nathalie, Patrick et leurs filles, Charlotte et Juliette, tiennent à remercier d'ores et déjà toutes les personnes qui les ont aidés et soutenus depuis le 28 janvier dernier.

Chevaliers de Colomb de Saint-Antoine-de-Tilly



FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

J'ai l'honneur de présenter le rapport financier de la Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly pour l'année 2008. Le total des revenus s'élève à 141 908 \$ et ce montant inclut des revenus tirés des collectes spéciales pour la réparation de l'orgue (13 000 \$) au printemps, pour le chauffage (7 250 \$) en novembre et décembre, ainsi que d'une activité de financement au Manoir de Tilly pour un surplus de 6 180 \$. L'ensemble des autres postes de revenus sont comparables à ceux de l'année précédente.

Les dépenses régulières totalisent 108 153 \$, auxquelles il faut ajouter la restauration de l'orgue au montant de 32 000 \$ pour un total de 140 153 \$. L'ensemble des dépenses fait l'objet d'un contrôle rigoureux et seul le strict nécessaire est permis. La dépense de chauffage, à elle seule, représente un montant de 12 694 \$ et est en hausse constante. Avec le froid mordant que nous avons eu en janvier et en février, il n'est pas certain que le budget de 14 000 \$ prévu pour 2009 pourra être respecté. Nous remercions les généreux donateurs et donatrices qui ont contribué à la collecte spéciale pour le chauffage et invitons les autres à faire leur part en indiquant la mention « chauffage » afin que les dons soient affectés aux bonnes causes.

Le conseil de Fabrique étudie diverses options pour augmenter les revenus (concert, loterie, autres activités de financement...) de façon à garder notre église en bon état. Peu importe l'option retenue, nous aurons certainement besoin de votre implication et de votre soutien pour en faire une réussite. Nous sommes présentement à faire le suivi des idées qui ont été suggérées lors du souper-bénéfice.

Notre église est un bien patrimonial précieux qui fait la fierté de notre communauté et c'est pourquoi nous sommes très confiants que chacun contribuera à la maintenir en bon état.

*Le conseil de Fabrique
Par Michel Lambert (marguillier)*

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Nous avons préparé des cahiers présentant la généalogie des familles souches qui se sont établies à Saint-Antoine-de-Tilly; le nom de celles-ci apparaît ci-dessous.

Ces cahiers sont disponibles dès maintenant et nous vous les offrons au coût de 10 \$ chacun, plus les frais d'envoi (1,25 \$).

Pour en obtenir une copie, veuillez joindre Robert ou Lise Linteau, au 418 886-2960.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours intéressés à acquérir des objets, photographies ou tout document ayant un intérêt patrimonial. N'hésitez pas à nous appeler.

Liste des familles souches :

Aubin	Ayot – Ayotte – Hayot
Bacquet dit Lamontagne	Baron
Beaudry	Bédard
Bergeron	Bibeau
Boucher dit Desrosiers	Bourgoin dit Bourgignon
Bourret – Bourré	Buisson dit Bisson
Cauchon dit Lamothe	Cayer – Caillé
Cahiné – Chaisné – Chéné – Chesnay	
Charest – Chauret – Choret	
Coulombe	Croteau
Daigle dit Lallemand	Dehornay dit Laneuville
Demers dit Duguay	Dion dit Guyon
Dubois dit Lafrance	Duguay dit Lafranchise
Dussault dit Toupin	Ferland
Filteau – Feuilteau	Fortier
Fréchet – Fréchette – Frichet	
Garneau	Garnier dit Grenier
Genest dit Labarre	Gingras
Godin – Gaudin	Grenon
Hamel	
Houde dit Desrochers dit Desruisseaux	
Huot dit St-Laurent	
Langlais	Lambert
Lefebvre	Marchand
Marion	Marotte dit Labonté
Martel	Martineau dit Lormier
Masse	Méthot
Moreau	Noël et Noël de Tilly
Roger	Rognon dit Laroche
Rondeau	Rousseau
Sévigny dit Lafleur	

Lise Linteau
Société du patrimoine

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

VISITE PASTORALE DE L'ÉVÊQUE (NOUVELLES DATES)

Au début de janvier, Mgr Jean-Pierre Blais recevait sa nomination comme évêque responsable du diocèse de Baie-Comeau. Compte tenu qu'il ne pourra pas faire la visite pastorale prévue, c'est Mgr Gilles Lemay, évêque auxiliaire à Québec, qui viendra comme ce bon pasteur, reflétant la réalité d'ouverture et de miséricorde de l'Évangile. Les nouvelles dates de cette visite pastorale sont les 27 et 28 février, et les 1^{er}, 14 et 15 mars.

Tous les détails seront annoncés bientôt dans le feuillet paroissial ainsi que dans notre site Internet : www.votreparoisse.com/seigneuries.

Gilles Rhéaume, prêtre

SOIRÉE D'ÉVANGÉLISATION AVEC JOSÉ PRADO FLORES

Venez vivre cette activité, en compagnie d'un prédicateur de renommée internationale. Cette soirée d'évangélisation « Ma vie, c'est le Christ! » est ouverte à toutes et à tous et se tiendra le vendredi 13 février, de 19 h à 21 h 30, à l'église Saint-Ignace-de-Loyola, 3325, rue Loyola, Québec.

Pour favoriser le plus grand nombre de participants, un transport en autobus est planifié, au coût de 5 \$. Pour réserver votre place, veuillez communiquer avec le secrétariat de votre paroisse.

Le départ se fera de :

Sainte-Agathe	à 17 h 15
Saint-Gilles	à 17 h 30
Saint-Agapit	à 17 h 45
Saint-Apollinaire	à 18 h

N.B. Les paroissiens de Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Octave qui désirent se joindre au groupe n'ont qu'à utiliser les stationnements des églises de Saint-Apollinaire ou de Saint-Agapit, en n'oubliant pas de s'inscrire au préalable.

CRIME PASSIONNEL (LA PASSION DU CHRIST)

La troupe de théâtre **THEAMO** viendra nous présenter cette pièce comme préparation à la Semaine Sainte. C'est un rendez-vous à l'église **Saint-Octave-de-Dosquet, le dimanche 22 mars à 19 h 30.**

Billet au coût de 10 \$ et à l'entrée 15 \$. Pour les jeunes entre 10 et 15 ans, 5 \$ et à l'entrée 10 \$.

Billets disponibles aux différents secrétariats.

SOIRÉE CASINO

Samedi 21 mars 2009
19 h à 23 h 30

Lieu : centre communautaire
945, rue de l'Église
Saint-Antoine-de-Tilly

- Croupiers professionnels à toutes les tables de jeux.
- Tables de jeux semblables à celles que l'on retrouve dans les vrais casinos.
- Service de bar directement aux tables de jeux.
- Plusieurs tables de jeux dont :
 - Black Jack
 - Roulette française
 - Jeu de dés
 - Roue de fortune
 - Poker des Caraïbes
 - Poker Texas Hold'em



Tous les profits serviront à organiser une soirée de Noël pour les enfants de Saint-Antoine-de-Tilly au mois de décembre 2009.

Venez-vous amuser pour une bonne cause. Aucun billet en vente à la porte le 21 mars. Vous devez donc vous procurer vos billets à l'avance.

Plusieurs prix à gagner au cours de la soirée dont un souper pour deux au restaurant l'Astral de l'hôtel Loews le Concorde, un séjour au Manoir Richelieu, un séjour à l'hôtel Québec Inn, de même que plusieurs autres prix.

Les places sont limitées.
Achetez vos billets dès maintenant.

Coût : 20 \$

Procurez-vous vos billets
au 418 886-1345
Jacynthe Gauthier



GOÛTER LOTBINIÈRE

Goûtez Lotbinière avec le Café Bistro des marées de Leclercville

Le Café Bistro des marées de Leclercville, en collaboration avec Goûtez Lotbinière, lance de toutes nouvelles tables d'hôte aux thématiques des produits de Lotbinière.

Le mois de février sera consacré au bœuf Highland de la Ferme Highland Lotbinière de Saint-Édouard-Lotbinière. Pour l'occasion, les tables d'hôte du midi et du soir durant quatre fins de semaines (du 13 février au 15 mars 2009) seront composées de bœuf Highland.

La fête de la Saint-Valentin, du 14 février prochain, a lancé le bal. Les amoureux de fondue chinoise ont pu profiter d'un magnifique repas table d'hôte entièrement Highland Lotbinière.

Le projet, élaboré en collaboration avec Goûtez Lotbinière, le Café Bistro des marées, la SADC de Lotbinière, le CLD de Lotbinière, ainsi que des producteurs et transformateurs, a comme objectif d'intégrer davantage les produits du territoire de la MRC de Lotbinière dans nos restaurants locaux. Les thématiques Lotbinière seront présentes au Café Bistro des marées pour une durée de quatre mois, durant lesquels la population pourra savourer les délices de Lotbinière en table d'hôte ou menu à la carte, et ce, à chaque fin de semaine du 13 février au 21 juin 2009.

Pour réserver votre souper ou tout simplement pour avoir davantage d'information, communiquez avec Mme Carole Brodeur, propriétaire du Café Bistro des marées, au 819 292-3333.

Le Café Bistro des marées est situé au 8002, Marie-Victorin, Leclercville.

Isabelle Paré
Agente de développement SADC de Lotbinière



Semaine de relâche!

3 et 5 mars 2009

Pour information : 418 728-5191

Dans l'esprit de la politique familiale de la MRC de Lotbinière qui veut valoriser les familles et soutenir les parents, les responsables de loisirs ont organisé deux journées d'activités pour les jeunes de Lotbinière, âgés de 5 à 12 ans.

Des autobus se partageront un trajet qui fera un arrêt dans chacune des municipalités où des enfants seront inscrits. Dans chacun des autobus, des animateurs seront responsables des enfants. Le nombre de places étant limité, les parents désireux de nous accompagner doivent nous joindre.

Activités

- **Le mardi 3 mars** : de 10 h à 15 h. Les glissades de Lotbinière.

Les heures de départ et de retour, ainsi que l'endroit de rassemblement vous seront communiquées par téléphone le jeudi ou vendredi précédant l'activité. Le coût est de 15 \$ et comprend l'activité et le transport.

- **Le jeudi 5 mars** : de 10 h à 15 h. Ferme Marichel à Sainte-Agathe de Lotbinière.

Les heures de départ et de retour, ainsi que l'endroit de rassemblement vous seront communiquées par téléphone le jeudi ou vendredi précédant l'activité. Le coût est de 15 \$ et comprend l'activité et le transport.

Comment s'inscrire aux activités

Téléphonez au 418 728-5191, pour réserver votre place.

La date limite pour vous inscrire est le 24 février. Remplir le coupon-réponse et le faire parvenir au secrétariat de votre école, accompagné de votre paiement, avant le 24 février. Le chèque devra être fait à l'ordre de *Loisirs & culture St-Apo*, daté du 6 mars.

Prenez note que les places sont limitées. En cas de mauvais temps, la journée de glissade sera annulée. Il est important d'apporter votre dîner (froid) pour les deux activités.

Les responsables des loisirs de Lotbinière



Coupon-réponse

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Mardi : Oui Non Jeudi : Oui Non N° d'ass. maladie : _____

Signature d'un parent : _____ Date : _____



Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches

Groupe d'entraide de l'Association de la fibromyalgie de Lotbinière

Nous sommes une association à but non lucratif afin d'aider les personnes atteintes de fibromyalgie à améliorer leur qualité de vie, en leur fournissant le plus de renseignements possibles, en sensibilisant l'entourage, le grand public, les professionnels de la santé, médecins, les proches et les amis, par des pochettes d'informations et des rencontres-partages.

Qu'est-ce que la fibromyalgie?

Ce syndrome est une affection rhumatismale, caractérisée par une douleur dans tout le corps, une fatigue anormale, des troubles du sommeil, des maux de tête, sensibilité accrue à plusieurs stimuli et plusieurs autres signes accompagnateurs.

Comment peut-on aider la cause?

- En assistant ou accompagnant des personnes atteintes lors de conférences, dans les « Groupes d'entraide », pour de l'échange et partager des expériences et progrès.
- En devenant membres ou membres-auxiliaires, vous recevez automatiquement l'abonnement d'un bulletin d'informations « Parlons Fibro » distribué six fois l'an.
- En donnant des conférences dans des mouvements sociaux pour sensibiliser la population.
- En devenant bénévole ou en faisant des dons. Nous avons besoin d'un soutien financier : parce que l'entraide est importante. * (Toute entreprise qui ferait un don de 150 \$ et plus aurait la chance d'être affichée en tant que partenaire, sur notre site Internet, www.afrc.ca, pendant un an).

Des conférences ont lieu à chaque 1^{er} lundi du mois, au CLSC de Laurier-Station, à 13 h 30, au local 139-A, 2^e étage.

Pour info : Christine Bergeron Blanchet, administratrice groupe d'entraide de Lotbinière.
Tél. : 418 728-2796. Bureau de l'Association à Sainte-Marie-de-Beauce (1-877-387-7379).

Il y aura un kiosque d'information et de financement dans le mail du centre d'achat de Laurier-Station, les jeudi 12 et vendredi 13 février. Au plaisir de vous y rencontrer.

Trait d'union *Bulletin d'informations de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution :	19 mars 2009
Date de tombée des articles :	12 mars 2009
Coordination et rédaction :	Lucie Brunet
Révision des textes :	Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi